





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-204**

Séance publique du

8 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc166485-DE-1-1
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : jeudi 11 juin 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DES QUARTIERS ET MODIFICATION DES
DÉLIMITATIONS DE CERTAINS PÉRIMÈTRES**

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction des Assemblées et Commissions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2015

Nomenclature : 3.4
Limites territoriales

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DES QUARTIERS ET MODIFICATION DES DÉLIMITATIONS DE CERTAINS PÉRIMÈTRES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de proximité et en l'application de l'Art.2143-1 du code général des collectivités territoriales, il est ainsi établi :

« Dans les communes de 80 000 habitants et plus, le Conseil Municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune ».

La démocratie de proximité étant un axe fort de la politique municipale il importe que ces quartiers soient délimités de façon optimale pour répondre au besoin d'interface entre les habitants concernés et les services municipaux représentés par les différentes mairies annexes.

Le découpage du territoire tient compte des caractéristiques propres à chaque quartier comme les aménagements locaux, le nombre de logements et d'habitants, le découpage des bureaux de vote...

Par délibération n° 2014-5 en date du 28 avril 2014, le nombre de quartiers a été fixé à 15 tel que dénommés ci-dessous :

- Quartier Centre Ville
- Quartier Sextius Mirabeau
- Quartier de la Duranne

- Quartier de Luynes
- Quartier de Puyricard-Couteron
- Quartier Celony-La Calade
- Quartier des Milles
- Quartier du Jas de Bouffan
- Quartier Encagnane-Corsy
- Quartier Saint-Mitre-Les Granettes-Pey blanc
- Quartier Des Facultés
- Quartier du Pont de l'Arc
- Quartier du Pont de Béraud
- Quartier Les Coteaux d'Aix
- Quartier du Val St André,

Et leur périmètre approuvé en séance.

A l'usage, les élus des quartiers du Val St André et des Coteaux d'Aix ont émis le souhait de renommer leur quartier pour en préciser les contours ou la situation géographique.

Les dénominations proposées sont les suivantes ;

- Quartier Val St André, Arc, La Torse pour le quartier du Val St André,
- Quartier Les Hauts d'Aix pour le quartier des Coteaux d'Aix

Par ailleurs, il s'avère nécessaire, pour être encore plus en phase avec la réalité du terrain et satisfaire au mieux les attentes des citoyens, de repenser le découpage opéré à l'époque.

A cet effet, les habitants du secteur de Pont de Béraud ont souhaité que leur quartier évolue en englobant certaines voies leur permettant d'accéder au centre-ville d'Aix en Provence telles que l'avenue Jean et Marcel Fontenaille, l'avenue Sainte Victoire et le cours des Arts et Métiers.

Le périmètre de cette portion de territoire doit être repensé afin de favoriser les échanges tout en apportant une fluidité de circulation et une cohérence urbanistique conformes à leurs attentes.

En parallèle, les contours des quartiers limitrophes du Centre-Ville et des Hauts d'Aix doivent également être redessinés en ce sens.

Il est bien précisé que seuls, les quartiers Centre-Ville, Pont de Béraud ainsi que celui des Hauts d'Aix sont concernés par ces ajustements.

En conséquence, il convient, mes chers collègues de bien vouloir :

- **APPROUVER** le changement de dénomination proposé pour les quartiers du Val St André et celui des Coteaux d'Aix à savoir, respectivement, Quartier Val St André, Arc, La Torse et Les hauts d'Aix.

- **APPROUVER** la nouvelle délimitation des quartiers cités ci-dessus conformément aux plans annexés au présent document.

DL.2015-204 - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DES QUARTIERS ET MODIFICATION
DES DÉLIMITATIONS DE CERTAINS PÉRIMÈTRES -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

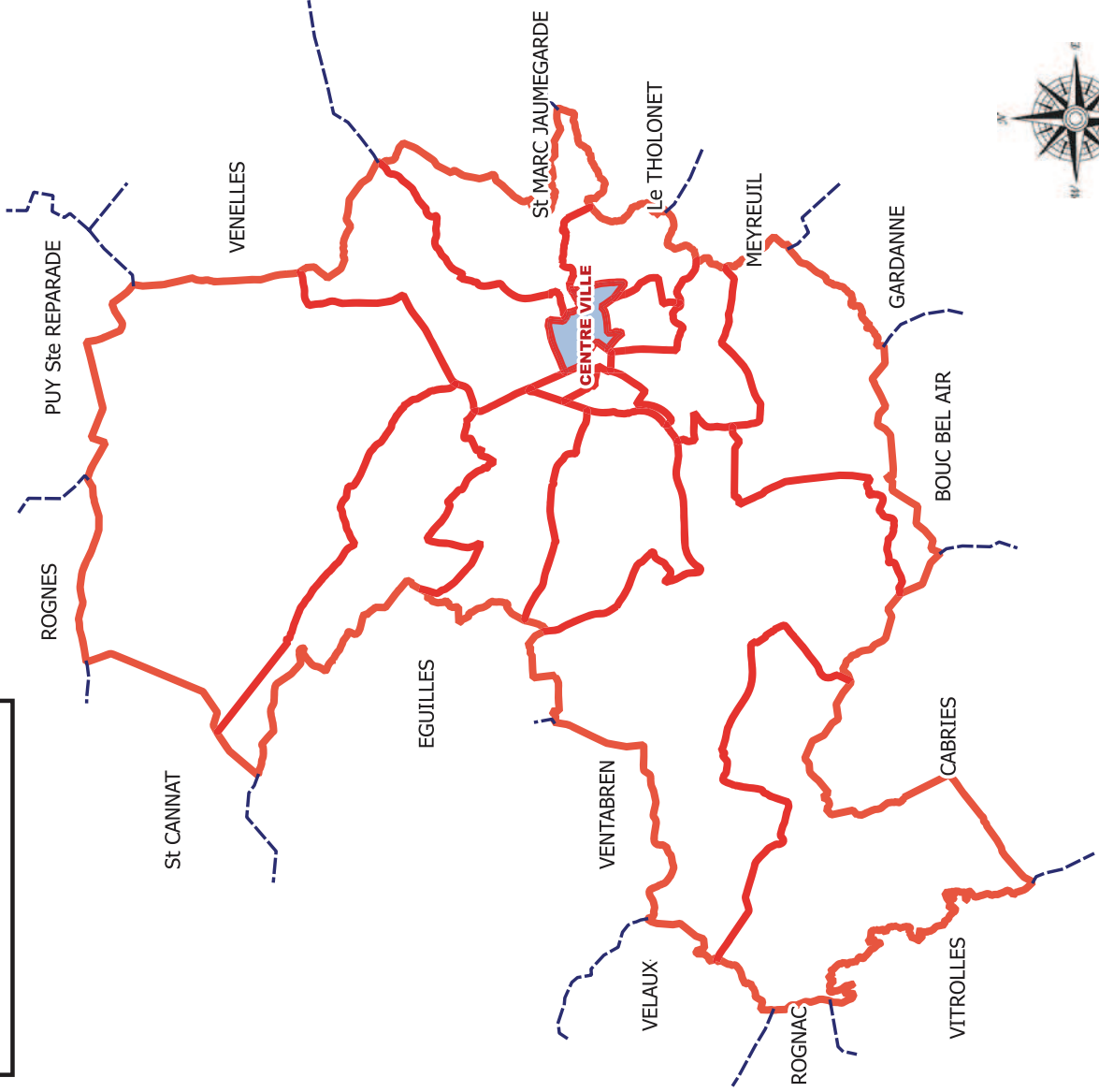
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 11/06/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



Superficie : 1.5 Km²

Délimitation

Avenue Henri Pontier
Avenue de la Violette
Place Bellegarde

Ensemble des Parcelles donnant sur :

- Cours Saint Louis -
- Boulevard Carnot -

Place du Lieutenant Colonel Louis Arne

Rue de RICM

Avenue des Déportés de la Résistance Aixoise

Cours Gambetta

Boulevard du Roi René

Avenue Benjamin Abram

Avenue Robert Schuman

Gare SNCF

Avenue des Belges

Avenue Napoléon Bonaparte

Boulevard de la République

Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny



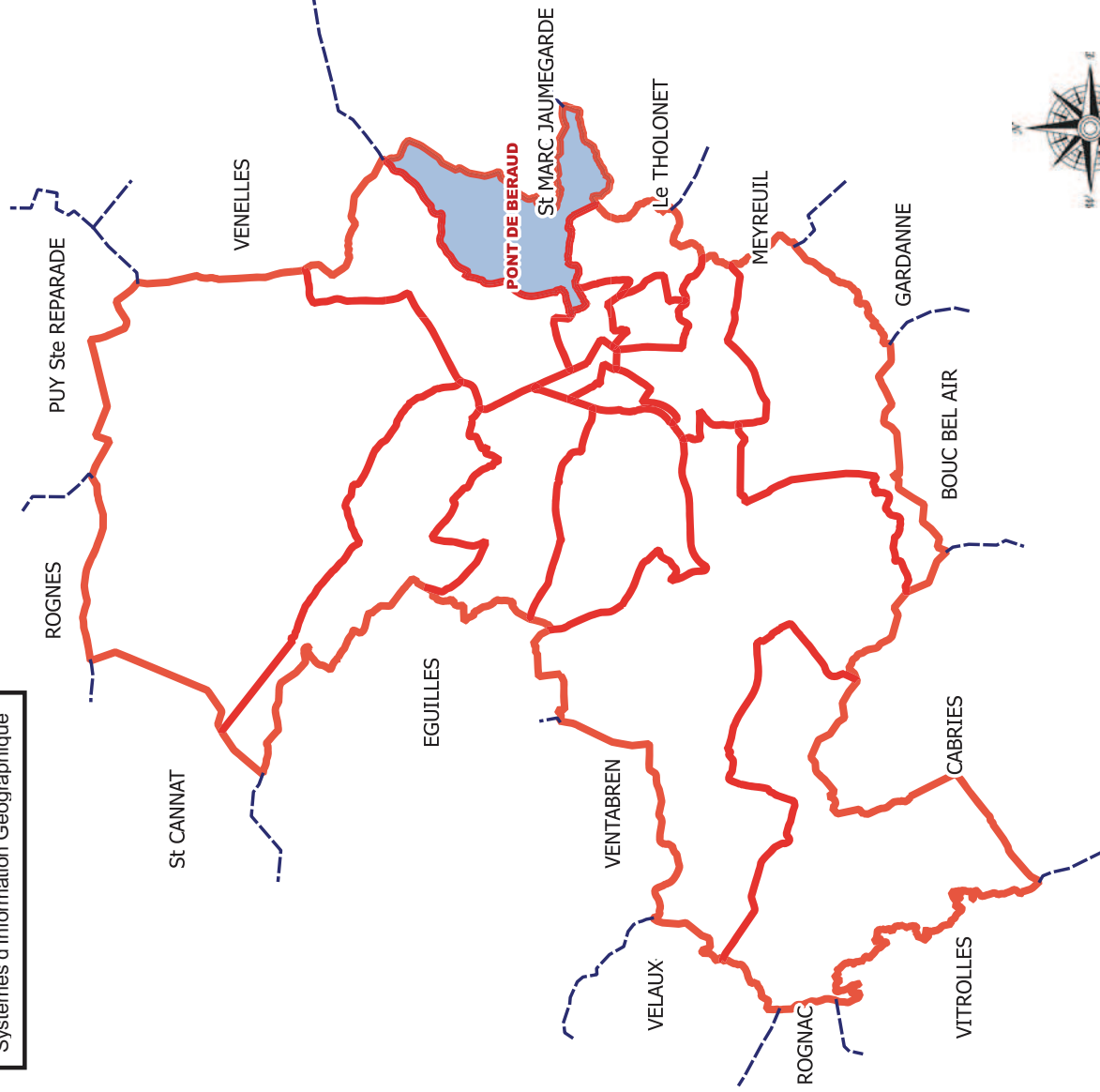
CENTRE VILLE



**PONT DE
BERAUD**

Département Numérique et SI

Systèmes d'Information Géographique



Superficie : 8.1 Km²

Délimitation

Limite de commune de Saint Marc Jaumegarde
Limite de commune du Tholonet

La Torse

Chemin d'Escracho-Pevou

Traverse Baret

Traverse du Lavoir de Grand Mère

Ensemble de Parcelles donnant sur :

- Cours des Arts et Metiers -

- Avenue Sainte Victoire -

- Avenue Jean et Marcel Fontenaille -

Avenue Jean Moulin

Route de Sisteron

Route des Pinchinats

Chemin de la Fontaine des Tuiles



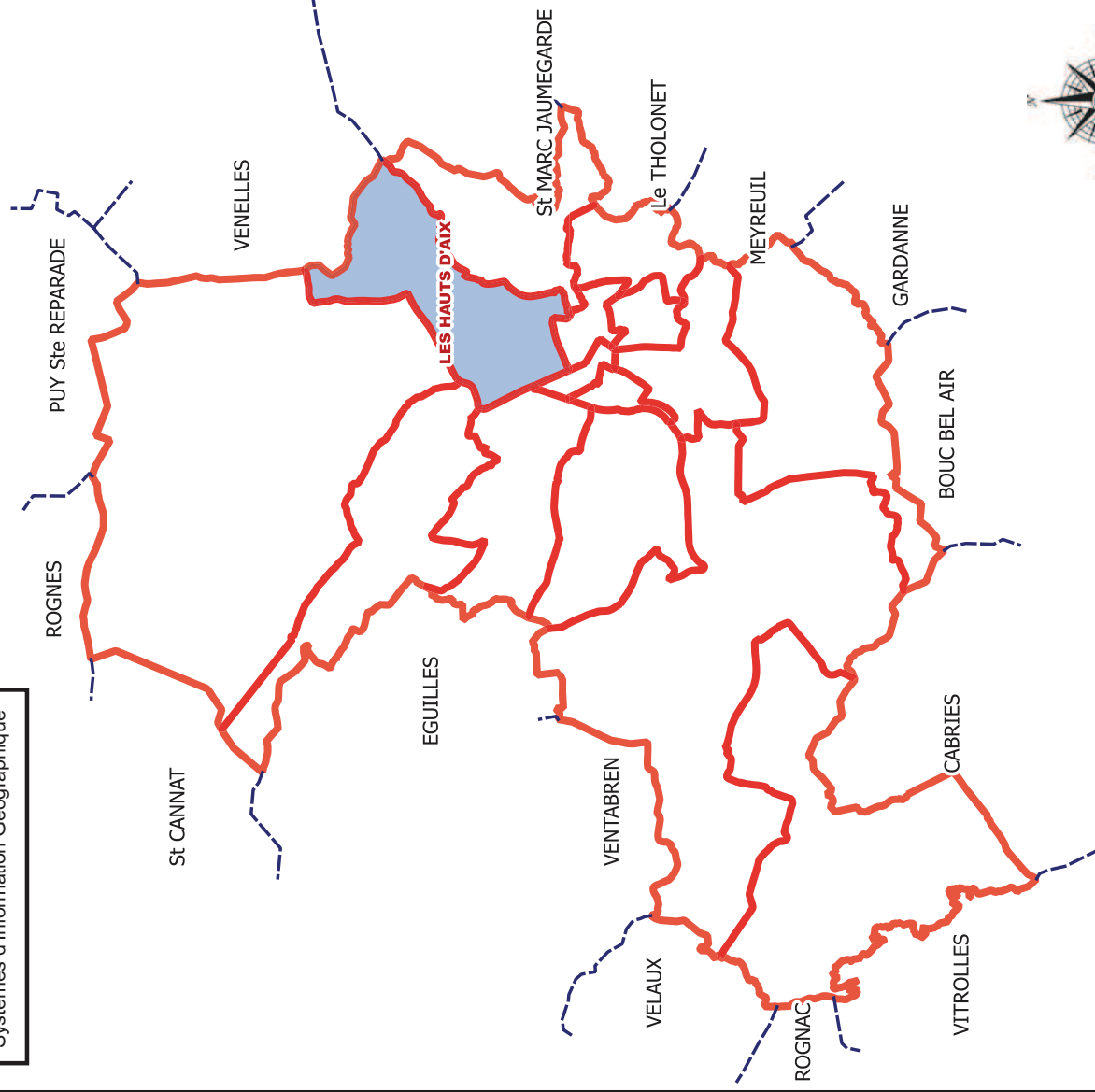
PONT DE BERAUD

AIX-EN-PROVENCE



LES HAUTS D'AIX

Département Numérique et SI
Systèmes d'Information Géographique

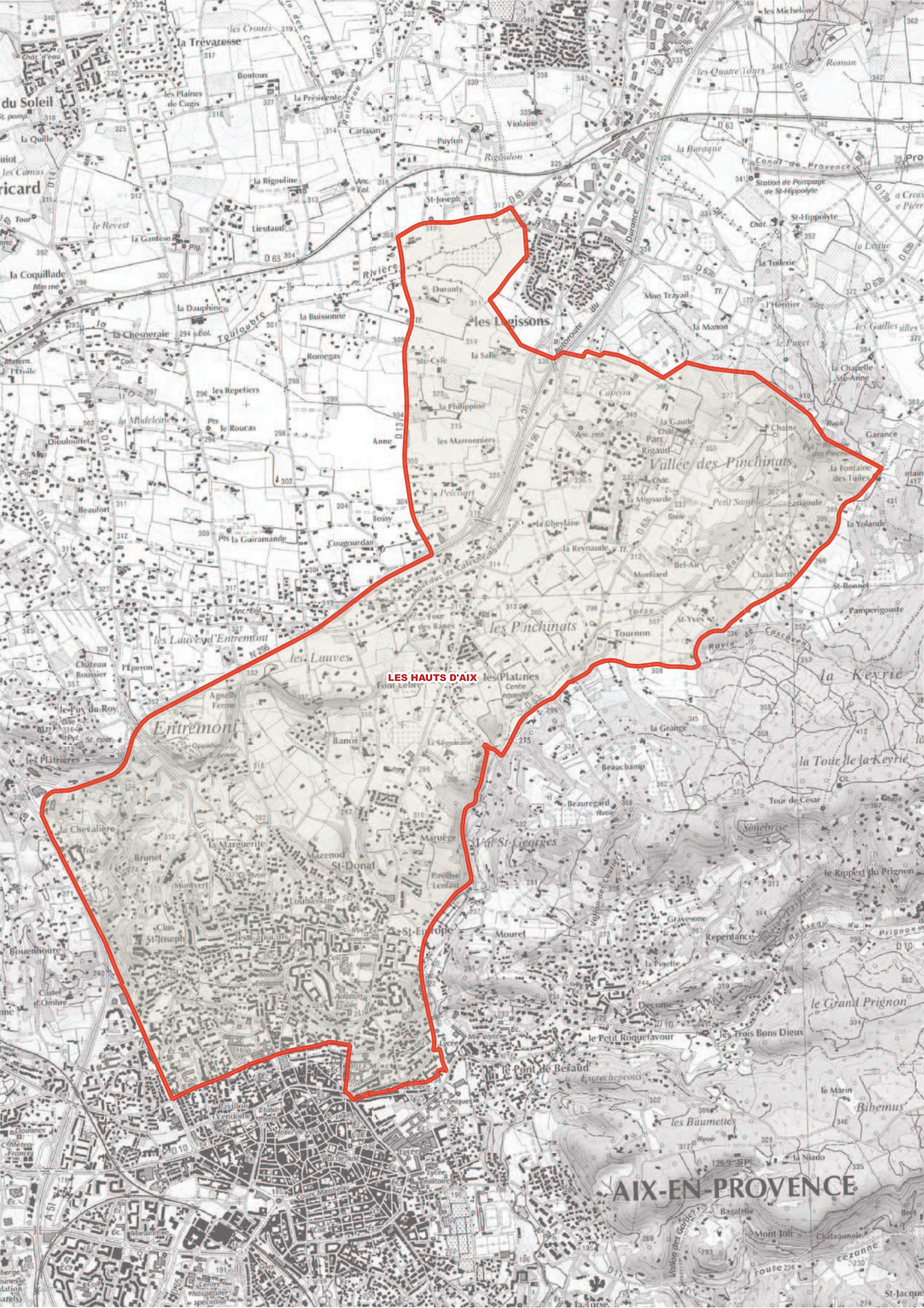


Délimitation

Avenue de la Première Division Française Libre (RDN296)
 Route de Saint Canadet
 Route du Colonel Maurice Bellec
 Limite de Commune de Venelles
 Chemin de la Fontaine des Tuiles
 Route des Pinchinats
 Route de Sisteron
 Avenue Jean Moulin

Ensemble Parcelles donnant sur :
 - Boulevard François et Emile Zola -

Place Bellegarde
 Avenue Jules Isaac
 Avenue de la Violette
 Avenue Henri Pontier
 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny



LES HAUTS D'AIX

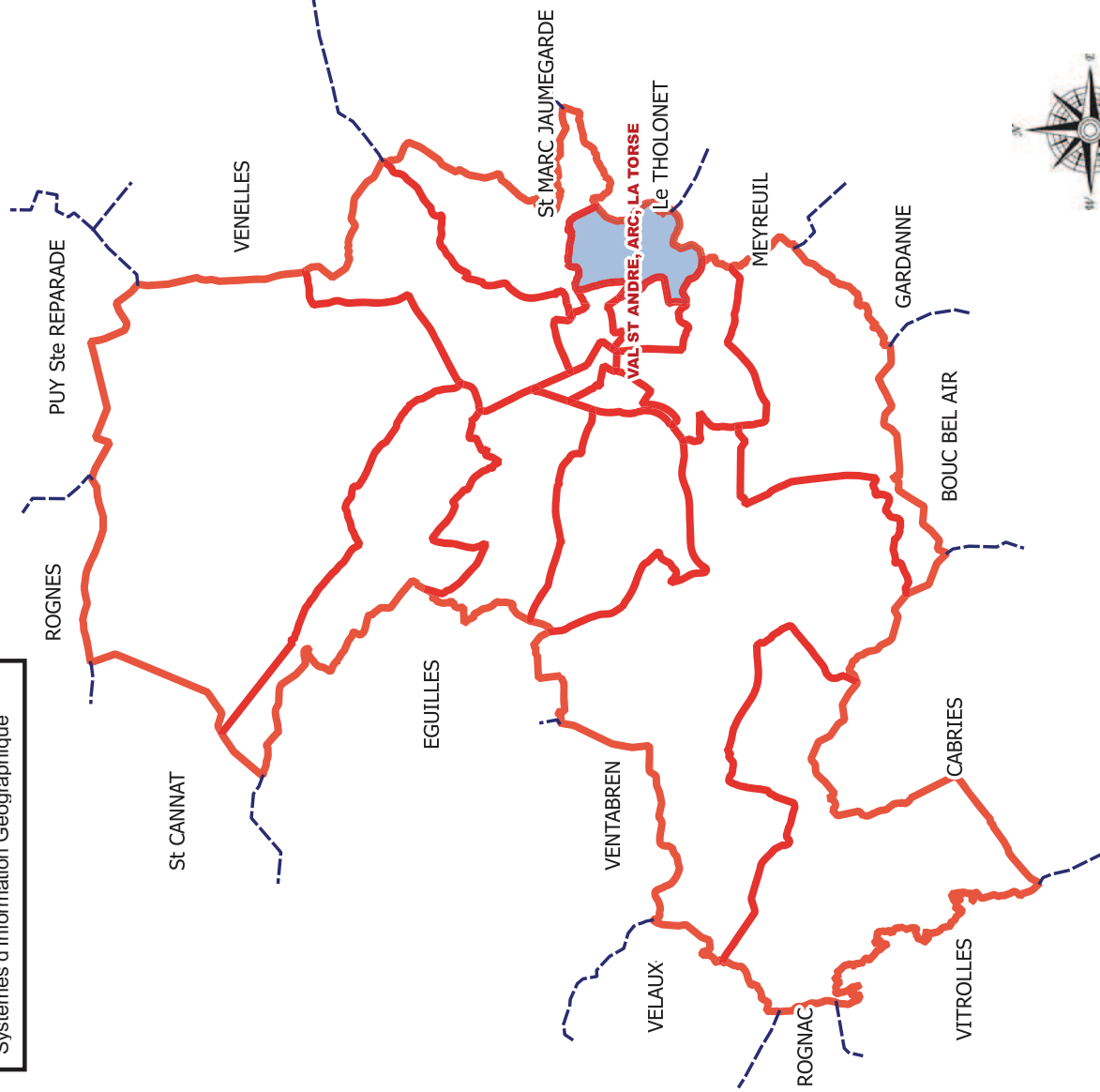
AIX-EN-PROVENCE



**VAL ST ANDRE,
ARC, LA TORSE**

Département Numérique et SI

Systèmes d'Information Géographique



Superficie : 3.8 Km²

Délimitation

Limite de commune du Tholonet
Limite de commune de Meyreuil

Rivière de l'Arc

Voie ferrée

Avenue Jean Paul Coste

Avenue de la Cible

Traverse Paul Beltcaguy

Cours Gambetta

Avenue des Déportés de la Résistance Aixoise

Chemin d'Escracho-Pevou



VAL ST ANDRE, ARC, LA TORSE